



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 118 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des dispositions de la résolution 65/1 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte chaque année, jusqu'en 2015, des progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire et de faire les recommandations qu'il jugerait utiles sur les mesures supplémentaires à prendre pour faire avancer au-delà de 2015 l'action des Nations Unies en faveur du développement.

Il est indispensable de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs d'ici à la fin de 2015. On trouvera dans le rapport une évaluation des progrès accomplis à ce jour, ainsi qu'un descriptif des politiques et programmes qui ont permis de remporter des succès dans la réalisation des objectifs et qui sont à même de les accélérer, à savoir une croissance partagée, un emploi décent et une protection sociale; l'augmentation des ressources affectées à des services essentiels, en veillant à ce que chacun y ait accès; la mobilisation de la volonté politique; l'instauration d'un climat politique international plus favorable; et la mise à profit du pouvoir de partenariats multipartites.

* A/68/150.



Il faudra pour l'après-2015 une vision et un cadre stratégique nouveaux. Le développement durable – auxquels devront s'intégrer croissance économique, justice sociale et gestion de l'environnement – doit devenir notre principe directeur mondial et notre *modus operandi*. Pour exécuter ce programme universel, il nous faudra introduire des transformations économiques majeures et établir un nouveau partenariat mondial. Il faudra également que la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, adopte un cadre stratégique plus efficace et plus cohérent à l'appui de ce programme. Alors que nous opérons la transition vers cette ère nouvelle, il nous faudra poursuivre la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et nous assurer de mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici une génération. L'ensemble des aspirations et des besoins de l'humanité peuvent s'inscrire dans ce cadre stratégique pour l'après-2015, dans le respect des principes de l'ONU, permettant ainsi d'assurer une vie de dignité pour tous.

I. Introduction

1. L'action menée au niveau mondial pour la dignité, la paix, la prospérité, la justice, la durabilité et l'élimination de la pauvreté n'a jamais revêtu un caractère aussi urgent.

2. En 2000, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont accordés sur une vision de l'avenir ambitieuse, réaffirmant les valeurs fondamentales que sont la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la planète et le partage des responsabilités.

3. Cette vision, consacrée par la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), se fonde sur la Charte des Nations Unies, l'idée étant de conjuguer les efforts comme jamais auparavant en vue de progresser simultanément dans trois domaines : le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. Trouver des solutions locales aux problèmes mondiaux et se partager le fardeau pour en retirer des bienfaits partagés, tel est le credo de l'action internationale en faveur de notre bien-être collectif.

4. Dans la Déclaration du Millénaire, nous nous sommes, entre autres, résolument engagés à ne ménager aucun effort pour libérer l'ensemble des femmes, des hommes, des filles et des garçons du joug avilissant et déshumanisant de la pauvreté. Le thème en soi n'était pas nouveau; l'instauration de meilleures conditions de vie fait partie des buts et principes des Nations Unies. La nouveauté résidait dans le sentiment que tout était possible, dans la conviction qu'en associant objectifs précis, investissements concrets, action véritable et volonté politique et en agissant de concert, les pays et les peuples pourraient venir à bout de la pauvreté sous toutes ses formes.

5. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont donné corps à cette détermination. Depuis leur adoption, les gouvernements, les partenaires et une multitude encourageante de groupes et de personnes se sont mobilisés dans le monde pour s'attaquer à la pauvreté sous ses multiples facettes, ce qui a permis de réaliser des avancées sans précédent sur le plan du développement humain.

6. Des progrès considérables ont été faits dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et plusieurs cibles spécifiques ont été atteintes à l'échelle mondiale, ainsi que dans certains pays. Il reste que les chances d'atteindre l'ensemble des objectifs diffèrent beaucoup selon les pays et les régions, voire au sein d'un même pays ou d'une même région. Plus d'un milliard de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté. Bien trop nombreux sont ceux qui subissent des carences très graves dans les domaines de la santé et de l'éducation, les progrès étant ralentis par l'ampleur des inégalités qui existent tant au niveau des revenus, qu'aux niveaux des sexes, de l'appartenance ethnique, de l'invalidité, de l'âge et du lieu géographique. La récession économique mondiale prolongée et les violents conflits de ces dernières années ont exacerbé la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion. La perte de la diversité biologique, la dégradation des ressources en eau, des zones humides et des forêts, et les risques accrus attribués aux changements climatiques menacent de nous faire perdre nos acquis et de compromettre toute réussite future.

7. Nous devons tout faire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Notre tâche reste inachevée, et nous devons nous employer à garantir le bien-être, la dignité et les droits de ceux qui sont encore

marginalisés aujourd'hui, ainsi que des générations futures. Une fois acquittés de nos engagements actuels, nous partirons sur les meilleures bases possibles pour convenir d'un programme universel de développement durable pour l'après-2015, et le mettre en œuvre.

8. Par ailleurs, il est vrai que le monde a radicalement changé depuis le passage au nouveau millénaire. De nouvelles puissances économiques sont apparues; les nouvelles technologies transforment radicalement nos sociétés; et de nouveaux modes d'établissements humains et d'activité accroissent les pressions subies par notre planète. Les pays riches comme les pays pauvres connaissent des inégalités grandissantes.

9. À cette nouvelle ère doivent correspondre une vision et un cadre stratégique novateurs. Le développement durable – auquel devront s'intégrer croissance économique, justice sociale et gestion de l'environnement – doit devenir notre principe directeur et notre *modus operandi* à l'échelle mondiale. L'ensemble des aspirations et des besoins de l'humanité peuvent s'inscrire dans un tel cadre, qui permet d'adopter des stratégies complémentaires pour relever les défis mondiaux. En somme, le développement durable est la voie de l'avenir.

10. La difficulté reste donc la même, même si elle a gagné en complexité et en ampleur : nous devons tenir nos promesses et répondre aux aspirations des habitants de la planète; et nous devons unir nos forces de façon à réaliser le rêve formulé dans la Charte et la Déclaration du Millénaire. Notre génération est la première à disposer des ressources et du savoir-faire nécessaires pour mettre fin à l'extrême pauvreté et placer notre planète sur une voie durable avant qu'il ne soit trop tard.

11. La transition vers le développement durable ne doit en aucun cas se traduire par un fléchissement de la volonté de lutter contre la pauvreté. Comme il a été souligné dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'était tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012 (résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale), « l'élimination de la pauvreté est un préalable indispensable au développement durable ». C'est une question de justice fondamentale et de droits de l'homme. C'est aussi une occasion historique. Si nous sommes effectivement la génération qui peut mettre fin à la pauvreté, nous ne pouvons pas reporter l'exécution de cette mission essentielle, ni nous dérober à cette tâche. Dans un monde si riche et si avancé au plan technologique, personne ne doit être laissé pour compte. Personne ne doit avoir faim, être privé d'un abri, d'un accès à l'eau et à l'assainissement, subir l'exclusion sociale et économique, ou vivre sans avoir accès aux services de santé et à une éducation de base – c'est là le principe même des droits de l'homme et d'une vie décente.

12. Aucune véritable avancée n'est non plus possible ou durable en période de conflit armé, de violence, d'insécurité et d'injustice. Ces fléaux trouvent souvent leur origine dans les carences et les inégalités sociales et économiques. De même, la pauvreté peut être un précurseur et un terreau fertile pour l'instabilité. Nous savons que la défense des droits de l'homme va forcément de pair avec la libération des peuples vis-à-vis de leurs craintes et de leurs besoins; il est impératif de nous employer davantage à concrétiser cette vérité fondamentale.

13. Le présent rapport vise à intensifier les efforts en vue d'éliminer la pauvreté et de parvenir à une croissance durable et sans exclusive. Il nous faudra des dirigeants éclairés et courageux dans les couloirs du pouvoir, ainsi que l'engagement

d'entreprises responsables et de la société civile, dans le monde entier. J'ai été profondément inspiré par un processus dynamique lancé l'année dernière sous l'égide des Nations Unies – un débat mondial lancé en 2012 sur les priorités du nouveau programme de développement, sur la base des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre d'une série de consultations mondiales, régionales et nationales organisées dans près de 100 pays, ainsi que sur les réseaux sociaux, plus d'un million de personnes ont donné leur avis sur le monde auquel elles aspiraient. Je suis extrêmement reconnaissant à tous ceux qui ont exprimé leurs espoirs et leurs attentes, et proposé des idées et des critiques constructives. L'Organisation est fermement résolue non seulement à entendre ces voix, mais aussi à les amplifier pour concrétiser ce qui a été dit et ce que nous pouvons en apprendre.

14. Pour définir le nouveau programme, les États Membres pourront aussi s'appuyer sur les idées exposées dans plusieurs rapports édifiants. Mon Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, coprésidé par Susilo Bambang Yudhoyono, Président de l'Indonésie, Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Libéria, et David Cameron, Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a appelé à opérer des changements économiques et institutionnels radicaux, préconisant la mise en place d'un nouveau partenariat mondial, ainsi qu'une révolution du monde des données qui permettra de mieux suivre les progrès et de renforcer le principe de responsabilité.

15. Les rapports présentés par le Réseau des solutions pour le développement durable, le Pacte mondial, l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, les commissions régionales et nos partenaires de la société civile et des universités ont aussi apporté d'importantes contributions, notamment en proposant des recommandations concernant la formulation et la teneur des futurs processus à mettre en place.

16. Ces contributions présentent bien davantage de points communs que de différences. Il est en effet possible de discerner les contours d'un nouveau programme de développement durable : à caractère universel, mais répondant aux complexités, besoins et capacités de chaque pays et région; ambitieux, mais simple dans sa conception; attentif aux aspects économiques, sociaux et environnementaux, mais faisant de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités une priorité absolue; soucieux de protéger la planète, la diversité biologique, les ressources en eau et les terres; axé sur les droits de l'homme, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés; à l'affût de partenariats novateurs; et fondé sur des concepts innovants en matière de collecte de données, ainsi que sur des dispositifs rigoureux de responsabilisation. Sur la base de cette vision ambitieuse, nous pourrions définir une série limitée d'objectifs qui placeraient le développement durable au centre des préoccupations, comme l'ont préconisé les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et qui tiendraient compte tant des enjeux actuels que des priorités qui auront été définies dans le nouveau programme, en vue de nous guider dans la transformation que nous souhaitons.

17. Le présent rapport fait le bilan du chemin parcouru et de la direction à prendre – dans un premier temps jusqu'à la fin 2015, puis au-delà. Comme contribution aux débats et délibérations des États Membres, je fais part de mon sentiment au sujet des enseignements tirés de la poursuite des objectifs de Millénaire pour le développement et propose divers points à examiner en vue de définir une voie à

suivre pour aller de l'avant. J'attends avec intérêt les riches débats et les consultations qui se dérouleront à l'approche de l'année charnière de 2015.

18. Nous sommes tous conscients des fragilités et des dangers qui pèsent sur le quotidien partout dans le monde, mais nous nous rendons compte en même temps du merveilleux potentiel que recèlent la science et la technologie d'une part, et plus encore notre dur labeur et notre dévouement à la cause du progrès commun d'autre part. Avec tout ce que j'ai pu voir et entendre pendant les six années et demie de mon mandat de Secrétaire général, je suis convaincu qu'ensemble, nous avons toute la force mobilisatrice, la conviction et le courage nécessaires pour faire face aux incertitudes à court terme tout en saisissant les occasions d'introduire des changements à long terme. C'est dans cet esprit emprunt d'espoir et de détermination que je sou mets le présent rapport aux États Membres de l'Organisation.

II. Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et accélérer les progrès dans leur réalisation

19. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont la promesse que nous avons faite aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Ils ont réussi à mettre l'être humain au cœur du programme de développement.

20. Des progrès remarquables ont été enregistrés. Nombre de pays, dont certains parmi les plus pauvres, ont aligné leurs politiques et leurs ressources sur les objectifs pour réaliser des gains sans précédent. Plusieurs cibles critiques ont déjà été atteintes ou le seront d'ici à la fin de 2015, aussi bien au niveau global que dans des pays donnés. Des gains notables ont été constatés même dans les pays les plus pauvres.

21. Toutefois, les progrès ont été insuffisants et extrêmement inégaux. Les zones rurales et les groupes marginalisés restent à la traîne, s'agissant de pratiquement tous les objectifs et cibles. Les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit, victimes d'une catastrophe ou souffrant d'instabilité doivent relever des défis redoutables. En outre, la crise économique et financière a compliqué les efforts, notamment par les pressions qu'elle exerce sur l'aide publique au développement.

22. Il n'en reste pas moins que les progrès se poursuivent. Le rapport 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement souligne que malgré les problèmes et les lacunes, le programme consacré dans les objectifs du Millénaire reste un mécanisme puissant propre à susciter des mesures collectives aux fins de résultats plus rapides.

A. À quel stade en est la réalisation des objectifs?

23. Sur le plan mondial, la pauvreté et la faim sont en net recul. Dans les régions en développement, le pourcentage de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour a diminué de plus de la moitié, passant de 47 % en 1990 à 22 % en 2010, la majorité d'entre elles vivant dans des zones rurales. Toutefois, une grande partie de ces progrès ont été réalisés dans un petit nombre de grands pays, essentiellement la Chine et l'Inde. En outre, même si l'objectif relatif à la pauvreté a été atteint, 1,2 milliard de personnes vivent toujours dans l'extrême pauvreté. Ainsi, en dépit de

la récente croissance économique vigoureuse et de la diminution du taux de pauvreté en Afrique subsaharienne, davantage de personnes vivent dans la pauvreté et la région reste vulnérable à des chocs qui peuvent rapidement éliminer les acquis.

24. L'objectif consistant à réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici à 2015 est prêt d'être atteint. Le pourcentage de personnes sous-alimentées dans les régions en développement est passé de 23,2 % en 1990-1992 à 14,9 % en 2010-2012. Toutefois, une personne sur huit continue à souffrir de sous-alimentation chronique et un enfant sur quatre connaît des retards de croissance par suite de la malnutrition.

25. Peut-être ne tiendrons nous pas notre promesse de permettre à tous les enfants d'être scolarisés. Le nombre des enfants non scolarisés dans l'enseignement primaire est tombé de 102 millions à 57 millions entre 2000 et 2011, mais les progrès se sont nettement ralentis ces cinq dernières années. En l'absence d'efforts renouvelés, il semble que l'objectif consistant à permettre à tous les enfants, dans le monde entier, d'achever un cycle complet d'enseignement primaire ne sera pas atteint d'ici à 2015, en particulier dans les pays victimes de conflits. Près de la moitié des enfants non scolarisés dans le monde vivent en Afrique subsaharienne et le pourcentage est encore plus élevé chez les enfants et les adolescents dont les familles sont parmi les plus pauvres. Il faudra faire preuve de bien plus d'énergie pour améliorer la qualité de l'enseignement et offrir des possibilités d'apprentissage durant toute l'existence, en particulier pour les jeunes filles et les femmes, les minorités ethniques, les personnes handicapées et les enfants vivant dans des zones de conflit, dans les zones rurales ou dans des taudis.

26. Les femmes et les filles sont les principales forces de développement. Il n'en reste pas moins que les défis en matière d'égalité entre les sexes et de réalisation des droits des femmes demeurent redoutables. Dans de nombreux pays en développement, on interdit aux filles d'exercer leur droit à l'enseignement primaire. Les femmes ont accédé à l'emploi dans des secteurs non agricoles, mais elles occupent fréquemment des emplois plus précaires et dotés de moins d'avantages sociaux que ceux détenus par les hommes. Aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée, les femmes n'ont toujours pas leur mot à dire quant aux décisions qui ont des incidences sur leur existence. La violence sexiste porte atteinte aux droits des femmes et des filles, sape le développement et constitue un affront à notre humanité commune.

27. En dépit des progrès notables réalisés sur le plan mondial et dans de nombreux pays, il faut faire preuve d'une détermination renouvelée pour améliorer la santé et les perspectives d'existence des mères et des enfants. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de 41 % entre 1990 et 2011 – ce qui est remarquable, mais nettement inférieur à l'objectif fixé, à savoir une réduction de deux tiers. Le taux de mortalité maternelle a diminué de 47 % au cours des 20 dernières années : il s'agit, là encore, d'un progrès notable, mais bien loin de l'objectif fixé, une réduction de 75 %. Il faut redoubler d'efforts pour atteindre les femmes et les enfants les plus vulnérables et garantir l'exercice de leurs droits en matière de santé procréative et sexuelle et leurs droits liés à la procréation. Ceci comprend un plein accès aux services de santé de base et une éducation sexuelle et relative à la procréation.

28. Les nouvelles infections par VIH ont diminué de 21 % dans le monde au cours des 10 dernières années et près de 10 millions de personnes séropositives bénéficient

d'une thérapie antirétrovirale salvatrice. L'expansion de la thérapie et de la prévention a permis de réduire de 25 % les décès liés au sida entre 2005 et 2011. Il n'en reste pas moins que 2,5 millions de nouvelles infections continuent à se produire chaque année et que des millions de personnes ne peuvent accéder à la thérapie dans de nombreuses régions du monde. La mortalité imputable au paludisme a décliné de plus de 25 % dans le monde ces 10 dernières années, ce qui a permis de sauver quelque 1,1 million de personnes. Entre 1995 et 2011, 51 millions de personnes atteintes de tuberculose ont été guéries, ce qui a permis de sauver 20 millions de vies.

29. Certains des objectifs relatifs à la préservation de l'environnement ont été réalisés : l'objectif visant à améliorer les sources d'alimentation en eau a été atteint avant la date prévue et au cours des 10 dernières années, plus de 200 millions d'habitants de taudis, soit deux fois la cible retenue, ont bénéficié d'installations améliorées d'alimentation en eau et d'assainissement, d'un logement durable ou d'un logement d'une superficie suffisante. De plus, de 1990 à 2011, 1,9 milliard de personnes ont pu accéder à des latrines, à des toilettes à chasse d'eau ou à de meilleures installations d'assainissement d'un autre type. Toutefois, le nombre d'habitants des taudis augmente, en raison de l'urbanisation rapide et de la croissance démographique. Deux milliards et demi de personnes ne peuvent accéder à de meilleures installations d'assainissement et 1 milliard pratiquent la défécation à l'air libre, source persistante de maladies.

30. Dans tous les pays, la réalisation de l'objectif 7, « Préserver l'environnement », est sérieusement compromise, en raison des défis profonds et urgents que posent les changements climatiques. Les émissions de dioxyde de carbone sont supérieures de 46 % à leur niveau de 1990. La teneur de CO₂ dans l'atmosphère est supérieure à 400 parties par million, niveau non constaté durant des millions d'années, qui menace l'existence de la planète.

31. La perte de biodiversité se poursuit rapidement. Les ressources en eau douce s'appauvrissent et les stocks de poissons sont surexploités. La dégradation des sols et la désertification, l'acidification de l'océan et la perte des espèces et des forêts se poursuivent à un rythme alarmant.

32. Comme l'indique le rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD 2013, le progrès sur la voie d'un partenariat mondial en faveur du développement n'a pas répondu aux attentes. Après une augmentation encourageante de l'aide publique au développement depuis 2000, les courants d'aide ont diminué ces deux dernières années. Malgré un important allègement de la dette pour de nombreux pays, le service de la dette reste un fardeau intolérable pour certains pays à faible revenu. Les progrès en matière d'amélioration de l'accès aux débouchés pour de nombreux pays en développement ont été lents et l'initiative Aide pour le commerce a subi le contrecoup de la diminution de l'aide publique au développement. Malgré des progrès bienvenus en matière de connectivité, une profonde fracture numérique persiste entre régions développées et régions en développement.

B. Quels politiques et programmes ont contribué aux progrès les plus décisifs?

33. Il est crucial de savoir ce qui fonctionne et ce qui n'a pas réussi. Il est possible de dégager des conclusions révélatrices des 10 années et plus d'expérience passée.

Les progrès sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement ont été étayés par l'adhésion sans réserve des pays aux projets et des politiques bien gérées, appuyées de manière cohérente par les partenaires à tous les niveaux. Les politiques propices à une croissance économique robuste et inclusive, jointes à des mesures visant à améliorer l'accès des pauvres et des exclus à des services de base de qualité, ont permis des avancées dans de nombreux pays. Nombre d'enseignements ont été tirés de l'élaboration et de l'application de ces politiques. Il faudra en tenir compte pour progresser plus rapidement d'ici à la fin de la décennie.

Mettre l'accent sur la croissance inclusive, l'emploi décent et la protection sociale

34. L'expérience démontre qu'une croissance inclusive, associée à un emploi et à des salaires décents, est indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 1, « Réduire l'extrême pauvreté et la faim ». Les progrès en Asie de l'Est ont été vigoureux et plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique ont associé avec succès la croissance économique à des politiques de redistribution.

35. Des investissements ciblés en matière de santé publique, de lutte contre les maladies, d'éducation, d'infrastructure et de productivité agricole ont tous joué un rôle important dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la promotion de la croissance économique. Ces interventions se renforcent mutuellement et sont donc extrêmement efficaces dans des programmes de développement intégrés. Les transferts de fonds à l'intention des familles pauvres et marginalisées ont également stimulé les progrès.

36. En Asie de l'Est, plusieurs centaines de millions de personnes ont échappé à l'extrême pauvreté grâce aux réformes du secteur agricole. De nombreux gouvernements de la région ont également adopté des politiques d'augmentation de la dépense sociale, d'expansion de la protection sociale et de hausse des salaires minimums.

37. Les politiques de promotion de l'emploi rural ont également eu des résultats positifs en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la consommation de denrées alimentaires, les dépenses d'éducation et de santé des ménages, la réduction de la dette et la création d'actifs.

38. En outre, en Amérique latine et Asie du Sud-Est, les programmes qui ont associé l'accroissement de la production et de la distribution de denrées alimentaires à la formation, au microfinancement, à la distribution des sols et à l'éducation en matière de nutrition ont eu des incidences positives sur la mortalité infantile et la santé maternelle.

Allouer davantage de ressources aux services essentiels et en garantir l'accès à tous

39. Pour accélérer les progrès en matière d'enseignement, certains pays ont supprimé les droits d'inscription à l'école et diminué les dépenses indirectes liées à l'enseignement. En Afrique et au Moyen-Orient, on a distribué des bons à des orphelins et d'autres enfants vulnérables pour qu'ils se procurent des uniformes et des ouvrages scolaires. En Asie, les pays ont renforcé les programmes de bourses et

introduit des mécanismes d'appui financier à l'intention d'élèves appartenant à des minorités ethniques.

40. En Afrique de l'Ouest, les taux d'inscription des filles dans l'enseignement primaire ont nettement augmenté, en conséquence de l'association d'investissements dans l'infrastructure et de campagnes d'alphabétisation féminine, pour surmonter la résistance à l'enseignement des filles dans les zones rurales.

41. Certains pays ont élargi l'accès à l'enseignement primaire tout en cherchant à éliminer les disparités entre les sexes. Ils pourront atteindre l'objectif relatif à la parité entre les sexes d'ici à 2015 s'ils parviennent à surmonter les handicaps séculaires dont souffrent les femmes, en particulier dans les pays où les mariages précoces demeurent la norme.

42. Les pays d'Afrique subsaharienne ont lancé des programmes d'enseignement nationaux destinés aux sages-femmes pour former et déployer des dizaines de milliers d'agents sanitaires afin d'accélérer les progrès en matière de mortalité maternelle et infantile.

43. L'amélioration des stratégies nationales et l'augmentation conjointe des ressources financières ont permis d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs relatifs à la santé dans de nombreux pays. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida ont tous joué un rôle majeur, en complétant les efforts nationaux.

44. Les investissements concernant les infrastructures humaines et physiques dans le secteur de la santé publique ont été fructueux en Asie du Sud-Est, où des services sont fournis gratuitement dans des installations proches des patients.

45. Les politiques en faveur d'un accès universel des femmes et des enfants à des soins de santé primaire de qualité ont permis de réduire la mortalité infantile dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, en particulier lorsqu'on s'est employé conjointement à réduire les décès dus au paludisme, à la pneumonie, à la diarrhée et à la rougeole et à intensifier rapidement la distribution de moustiquaires traitées aux insecticides, de vaccins contre la rougeole et de suppléments en vitamine A.

46. Les initiatives nationales se sont révélées efficaces pour atteindre les objectifs relatifs à l'alimentation en eau et à l'assainissement. En Asie du Sud-Est, des partenariats entre les administrations locales, les entrepreneurs locaux et les dirigeants communautaires ont été lancés pour répondre aux besoins en matière d'eau potable et d'assainissement. L'accès aux latrines a nettement augmenté, en conséquence d'activités communautaires de démarginalisation, du renforcement des institutions et d'une campagne d'hygiène communautaire.

Renforcer la volonté politique et améliorer l'environnement politique international

47. Le caractère mondial de nombreux défis actuels impose des mesures mondiales coordonnées. Je suis extrêmement préoccupé par les faits nouveaux ou tendances qui menacent le partenariat mondial pour le développement, élément essentiel du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est urgent que cesse et que soit inversée la contraction de l'aide publique au développement et de l'aide au commerce, en particulier en faveur des pays les moins avancés, qui est enregistrée

depuis deux ans. Les parties prenantes devraient renforcer la coordination et honorer leurs engagements concernant la fourniture efficace de l'aide ainsi que la lutte contre les flux de capitaux illicites, la restitution des avoirs volés et la lutte contre l'évasion fiscale.

48. J'invite les membres de l'Organisation mondiale du commerce à ne ménager aucun effort pour que le Cycle de négociations commerciales de Doha aboutisse à une conclusion orientée vers le développement et pour que les produits des pays les moins avancés bénéficient d'un meilleur accès aux débouchés, en franchise de droits et sans contingent. De nouveaux efforts sont nécessaires pour alléger en temps voulu la dette des pays en développement dont l'endettement atteint un niveau critique, ce qui accroîtra leurs chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

49. Il est également nécessaire que les pouvoirs publics, les sociétés pharmaceutiques, les établissements de recherche et les organismes philanthropiques renforcent leur partenariat pour que les établissements de santé publique disposent de médicaments essentiels meilleur marché, notamment en appliquant les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) dont peuvent se prévaloir les pays en développement.

50. Des mesures hardies et coordonnées sur les plans national et international seront nécessaires pour limiter la hausse maximale de la température mondiale à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et pour inverser cette tendance, conformément aux accords internationaux. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques contient des engagements et des orientations, en particulier la décision prise par les gouvernements de négocier, d'ici à 2015, un accord mondial ambitieux et juridiquement contraignant qui portera équitablement sur tous les pays de la planète. La situation impose d'appliquer intégralement et dans les meilleurs délais ce dont il a été convenu.

51. Il est tout aussi urgent de prendre des initiatives audacieuses s'agissant des cibles relatives à la viabilité écologique, notamment celles concernant la biodiversité, l'eau, l'utilisation des sols et les forêts. Dans les cas où des engagements ont déjà été pris, il convient d'appliquer plus rapidement les accords multilatéraux correspondants relatifs à l'environnement.

52. Les pays en développement devraient, avec l'appui de la communauté internationale, accélérer leurs efforts en vue d'améliorer le transfert des techniques de l'information et des communications et l'accès à ces techniques et d'en abaisser le coût, en particulier dans des domaines essentiels en matière de fourniture de services. Pour que les transferts de technologies à destination des pays qui connaissent de profondes transformations structurelles et économiques aient les résultats escomptés, il faudra résoudre sur le plan local les problèmes posés par les lacunes en matière de capacités institutionnelles et humaines.

53. Il est apparu que le modèle de partenariat multipartite serait prometteur pour partager les fardeaux, catalyser l'action et associer tous les acteurs pour résoudre des problèmes spécifiques. Il nous faut nous mobiliser davantage pour concrétiser les engagements et exploiter le potentiel des partenariats.

C. Accélérer les progrès en matière de réalisation des objectifs jusqu'en 2015

54. Notre priorité absolue doit être d'honorer nos engagements et nos promesses concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Les États Membres, avec l'appui indéfectible des organismes de développement, de la société civile et du secteur privé devraient et peuvent faire preuve de davantage d'audace pour accélérer les progrès.

55. Il faut que, conjointement, nous orientions nos efforts sur les objectifs dont la réalisation est la plus lointaine et sur les pays qui relèvent des défis particuliers en matière de développement, dont les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays sortant d'un conflit ou se relevant d'une catastrophe naturelle. Dans cette entreprise, nous devons prêter une attention particulière aux besoins et aux droits des personnes les plus vulnérables et exclues, dont les femmes, les enfants, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés et les familles déplacées ainsi que les personnes handicapées et celles qui vivent dans des zones rurales pauvres et dans des taudis urbains.

56. On a vu dans la précédente section des exemples de stratégies qui ont permis de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces stratégies montrent que l'accélération des progrès nécessite l'adhésion des pays et la volonté de la communauté internationale, ainsi que des politiques adaptées appuyées par des ressources financières fiables et opportunes et des partenariats multipartites axés sur les personnes. Les pays devraient s'employer à mobiliser les ressources nationales. Dans le même temps, ces ressources devraient être complétées par un appui externe, selon que de besoin.

57. En avril, j'ai lancé la campagne « Un nouvel élan pour les OMD – 1 000 jours d'action » afin de stimuler la communauté internationale pour réaliser les gains escomptés d'ici à 2015. Par mon appel, j'ai cherché à donner un nouvel élan à plusieurs initiatives essentielles déjà en cours, suite à la demande d'accélération des progrès faite par l'Assemblée générale, lors de la réunion plénière de haut niveau de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

58. Le Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, effort coordonné du Groupe des Nations Unies pour le développement, est fondé sur la maîtrise des projets par les pays et appuie le recensement systématique des goulets d'étranglement ainsi que les solutions locales. Des plans d'accélération des progrès sont réalisés dans plus de 46 pays appartenant à toutes les régions; ils portent sur une gamme d'objectifs et de cibles et regroupent un large éventail d'intervenants. Ces efforts sont évalués par le système des Nations Unies, en collaboration avec la Banque mondiale, sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

59. Un plan d'accélération des progrès en matière de santé maternelle est réalisé dans un pays d'Afrique subsaharienne dans le cadre de la politique et du protocole nationaux révisés en matière de santé de la procréation. Cette mise en œuvre est étayée par une stratégie à volets multiples qui prévoit l'emploi de téléphones portables aux fins de diagnostic et d'aiguillage et des partenariats avec les associations locales de transports routiers pour faciliter le transport des parturientes.

60. Le Cadre d'accélération, lorsqu'il est réalisé au niveau sous-national, peut également aider à lutter contre les disparités et l'inégalité et à en aborder les causes profondes, telles que la discrimination et l'exclusion socioculturelle. Dans un pays d'Amérique du Sud, les provinces et les municipalités mettent en œuvre des plans d'accélération pour répondre aux priorités locales, telles que la lutte contre la pauvreté et la démarginalisation économique des femmes, domaines où les progrès sont inférieurs à la moyenne nationale.

61. Dans le cadre de son initiative relative aux objectifs du Millénaire pour le développement, d'une valeur de 1 milliard d'euros, l'Union européenne a aidé des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à accélérer les progrès s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement les plus loin d'être atteints : réduire la faim, améliorer la santé maternelle, réduire la mortalité infantile et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement. Près de 50 projets ont bénéficié d'un appui à ce jour.

62. Les initiatives régionales jouent un rôle de plus en plus déterminant. En 2012, la Commission de l'Union africaine a adopté une feuille de route sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale en vue d'accélérer les progrès dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Cette feuille de route prévoit trois volets stratégiques : des modèles de financement diversifiés, l'accès aux médicaments et une meilleure gouvernance dans le domaine de la santé. De même, en 2012, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a adopté une feuille de route en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, axée sur cinq domaines prioritaires : la sensibilisation et l'établissement de liens, le savoir, les ressources, les connaissances spécialisées, la coopération régionale et les biens collectifs.

63. « Toutes les femmes, tous les enfants », partenariat multipartite lancé en 2010, a pour objectif de sauver la vie de 16 millions de femmes et d'enfants d'ici à 2015. L'Organisation des Nations Unies a reçu des engagements de contribution se montant à 20 millions de dollars provenant de plus de 250 partenaires, dont des gouvernements, des organisations multilatérales, le secteur privé et la société civile. Un nouveau partenariat entre gouvernements et organismes des Nations Unies, « Engagement en faveur de la survie de l'enfant : une promesse renouvelée », a été lancé en vue de ramener le taux de mortalité des moins de 5 ans à moins de 20 décès pour 1 000 naissances vivantes dans tous les pays, d'ici à 2035.

64. L'initiative Énergie durable pour tous, lancée en 2011, vise à assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes, à doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le monde et à multiplier par deux la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial, d'ici à 2030. Des annonces de contributions se montant à plus de 50 milliards de dollars ont été faites par tous les secteurs pour concrétiser cette initiative, à laquelle plus de 70 pays se sont associés.

65. Le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire mobilise des ressources en vue de renforcer l'assistance agricole aux pays à faible revenu. Le Défi Faim zéro, lancé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, demande l'accès universel à une alimentation adéquate toute l'année, des mesures en vue d'empêcher les retards de croissance chez l'enfant, une transformation des systèmes agroalimentaires pour qu'ils deviennent durables, la multiplication par deux de la productivité et des revenus des petits exploitants et des réductions drastiques de la déperdition et du gaspillage des produits alimentaires. Dans le cadre de l'initiative Renforcer la nutrition, partenariat associant les

gouvernements, la société civile, le système des Nations Unies, le monde des entreprises et des chercheurs, plus de 100 partenaires aident 40 pays à réduire la malnutrition et les retards de croissance chez l'enfant.

66. L'initiative « L'éducation avant tout », lancée en septembre 2012, vise à rehausser le profil politique de l'éducation, à garantir l'accès à l'éducation, à améliorer la qualité de l'enseignement et à promouvoir le sentiment d'être citoyen du monde.

67. L'Appel à l'action en faveur de l'assainissement, entrepris en mars, a stimulé l'action dans un domaine qui n'avait pas reçu l'attention voulue. La campagne en faveur de l'accès universel à des moustiquaires d'ici à la fin de 2010 a permis des progrès considérables dans la lutte contre le paludisme. La campagne Un million d'agents sanitaires des collectivités, lancée en Afrique subsaharienne, devrait jouer un rôle critique dans les progrès concernant les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé.

68. La reconstitution du Fonds mondial au cours du troisième semestre de 2013 sera décisive pour la poursuite des progrès de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. J'invite tous les donateurs, publics et privés, à s'acquitter de leur responsabilité d'appuyer le Fonds en cette période d'urgence et de potentialités extrêmes.

69. Les arrangements multipartites ont permis d'obtenir de bons résultats parce qu'ils élargissent les partenariats traditionnels en augmentant sensiblement les ressources disponibles, permettent de les utiliser avec plus d'efficacité et améliorent la cohésion sur les plans politique et opérationnel. Pour tirer parti de ces avantages, j'ai proposé aux États Membres un nouveau Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pourra mieux faciliter l'exécution des projets au niveau mondial et au niveau national.

D. Assurer la transition vers un nouveau programme de développement durable situé dans la lignée des objectifs

70. L'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement a constitué une évolution majeure, parce qu'elle a permis de mobiliser la volonté politique mondiale aux fins de l'élimination de la pauvreté. Les objectifs ont axé l'attention du monde entier sur la réduction de moitié de la pauvreté extrême et la promotion du développement humain grâce à l'établissement de priorités, d'objectifs et de cibles. Toutefois, les objectifs ne représentent que l'étape intermédiaire vers le but ultime, lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes. Les projections de l'ONU pour 2015 indiquent que près de 1,3 milliard de personnes continueront à vivre dans l'extrême pauvreté, qu'on continuera à enregistrer des décès maternels évitables lors d'accouchements et que les enfants souffriront et mourront en conséquence de la faim, de la malnutrition, de maladies évitables et du manque d'eau potable et d'assainissement.

71. L'œuvre que nous avons entreprise avec les objectifs du Millénaire pour le développement reste donc à achever. Il faudra faire preuve de prudence lors de la transition vers un programme qui englobera les trois dimensions du développement durable tout en faisant de l'élimination de la pauvreté sa priorité absolue et qui mettra fin à la pauvreté extrême d'ici une génération.

72. Depuis que les objectifs du Millénaire pour le développement ont été élaborés, de nouveaux grands défis sont apparus et les problèmes existants ont été exacerbés. Les inégalités se sont creusées. La dégradation de l'environnement s'est aggravée et menace notre avenir commun. Les peuples du monde entier exigent que les pouvoirs publics soient plus réactifs et que la gouvernance et l'exercice des droits soient meilleurs, à tous les niveaux. Les problèmes liés aux migrations se sont intensifiés et dans de nombreux pays, les jeunes n'ont guère de possibilités de trouver un travail ou des moyens d'existence décentes. Les conflits et l'instabilité ont stoppé ou inversé les progrès dans de nombreux pays et ont touché essentiellement les femmes et les enfants. La criminalité organisée, y compris la traite des êtres humains et le trafic des drogues, constitue une violation des droits de l'homme et entrave le développement. Les relations de plus en plus profondes entre la vie des personnes et des pays exigent un programme universel qui traitera des défis les plus pressants et mettra à profit les possibilités d'une nouvelle ère.

III. Promouvoir le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015

A. Cadre conceptuel et mesures de transformation

73. L'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 offre l'occasion de mettre le développement durable à la place qui lui revient, c'est-à-dire au cœur de la poursuite d'un projet commun de l'humanité. Le monde pourra réaliser d'importantes missions historiques dans le cadre du nouveau programme de développement durable : éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030, préserver l'environnement et promouvoir l'inclusion sociale et des possibilités économiques pour tous. En dernier ressort, l'objectif du programme de développement pour l'après-2015 est d'instaurer un monde juste et prospère où tout un chacun pourra exercer ses droits et vivre dans la dignité et l'espoir.

74. Conformément à la décision prise par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le cadre institutionnel du développement durable témoigne de notre attachement à trois objectifs mutuellement liés : le développement économique, l'inclusion sociale et la viabilité écologique. Ces éléments opèrent en synergie et sont tous nécessaires au bien-être des personnes et des sociétés. Conjointement, ils visent à permettre aux êtres humains de réaliser leur potentiel compte tenu des ressources limitées dont dispose notre planète.

75. Pour implanter solidement un tel programme de développement durable, il faudra convenir de quatre pierres angulaires : a) une vision ambitieuse de l'avenir, fermement ancrée sur les droits de l'homme et les valeurs et principes universellement acceptés, dont ceux concrétisés dans la Charte, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration du Millénaire; b) un ensemble d'objectifs et de cibles concis visant à concrétiser les priorités du programme; c) un partenariat mondial en faveur du développement en vue de mobiliser les moyens d'exécution; d) un cadre de contrôle participatif afin de suivre les progrès et des mécanismes de responsabilisation mutuelle pour toutes les parties prenantes.

76. C'est aux États Membres qu'il appartiendra de déterminer la nature du prochain programme. Pour appuyer leurs délibérations, j'ai lancé un processus inclusif et transparent afin que toutes les parties prenantes fassent connaître leurs

vues. Par l'entremise du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes, j'ai cherché à connaître les vues de personnes du monde entier dans le cadre de consultations dans près de 100 pays, de consultations mondiales sur 11 domaines thématiques, d'une conversation mondiale en ligne et de l'enquête « My World ». Ces efforts ont atteint plus d'un million de personnes. Un grand nombre d'organismes de la société civile et d'établissements universitaires du monde entier ont également participé activement aux débats.

77. En outre, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a présenté des propositions critiques (voir [A/67/870](#), annexe). J'ai fait distribuer ce rapport à tous les États Membres et le recommande en tant que contribution importante à ce processus.

78. J'ai également bénéficié des connaissances techniques de la communauté scientifique et technique par l'entremise du Réseau des solutions pour le développement durable. Les contributions du secteur privé dans le monde entier ont été acheminées par l'Initiative relative au Pacte mondial. L'Équipe spéciale du système des Nations Unies, qui regroupe plus de 60 institutions et organisations internationales, a diffusé les connaissances et les données d'expérience de l'Organisation et les commissions régionales ont fait connaître les perspectives régionales.

79. Réfléchissant sur nombre de ces apports, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable procède à une série de discussions en vue de formuler des objectifs de développement durable qui seront proposés à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

80. Les éléments communs des conclusions de ces processus sont encourageants. Les débats indiquent qu'il est important d'aboutir à un programme de développement unique et cohérent axé sur le développement durable, qui soit applicable à tous les pays et tienne également compte des situations et des priorités régionales, nationales et locales.

81. Les éléments essentiels du cadre conceptuel qui se dégage s'agissant du programme de développement pour l'après-2015 sont notamment : a) l'universalité, pour mobiliser pays développés et pays en développement et n'en laisser aucun à la traîne; b) le développement durable, pour relever les défis mutuellement liés auxquels la planète se heurte, et notamment l'importance primordiale accordée à l'éradication de la pauvreté extrême sous toutes ses formes; c) des transformations économiques inclusives assurant des emplois décents, étayées par des technologies durables, de manière à évoluer vers des modes durables de consommation et de production; d) la paix et la gouvernance, résultats essentiels et catalyseurs du développement; e) un nouveau partenariat mondial, conscient des intérêts partagés, des besoins différents et des responsabilités mutuelles, pour garantir l'adhésion au nouveau cadre conceptuel et les moyens de le mettre en œuvre; f) l'adaptation du programme aux besoins, de manière que la communauté internationale soit dotée des institutions et des mécanismes qui lui permettront de relever les défis liés à la réalisation du programme de développement durable au niveau national.

82. Pour concrétiser ce cadre conceptuel, il faudra prendre un certain nombre de mesures de transformation qui se renforceront mutuellement dans tous les pays.

83. **Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes.** La pauvreté se manifeste sous de nombreuses formes et est aggravée par la discrimination, l'insécurité, l'inégalité,

les risques environnementaux et les catastrophes. En conséquence, l'élimination de la pauvreté nécessite une approche multidimensionnelle, dont la notion de développement durable est la synthèse et qui traitera des causes immédiates et des causes profondes.

84. Lutter contre l'exclusion et l'inégalité. Pour n'abandonner personne en chemin et faire progresser tout un chacun, il importe de s'employer à promouvoir l'égalité des chances. Ceci implique la création d'économies inclusives dans lesquelles les hommes et les femmes pourront accéder à un emploi décent, se voir délivrer une carte d'identité officielle, bénéficier de services financiers, d'infrastructures et d'une protection sociale, ainsi que la création de sociétés où tous les habitants pourront contribuer et participer à la gouvernance nationale et locale.

85. Démarginaliser les femmes et les filles. Le nouveau programme doit garantir l'égalité des droits des femmes et des filles, leur pleine participation à la vie politique, économique et publique et une tolérance zéro face à la violence et à l'exploitation les concernant. La pratique des mariages précoces doit être abolie dans le monde entier. Les femmes et les filles doivent accéder sur un plan d'égalité aux services financiers, aux infrastructures, à la gamme complète des services de santé, y compris dans les domaines de la santé sexuelle et de la procréation et des droits en matière de procréation, à l'eau et à l'assainissement; elles doivent avoir également le droit de posséder des biens fonciers et d'autres biens et bénéficier d'un environnement sûr où elles pourront apprendre et appliquer leurs connaissances et leurs compétences; il faudra également mettre fin à la discrimination pour qu'elles bénéficient d'un salaire égal pour un travail égal et participent sur un plan d'égalité à la prise de décisions.

86. Fournir un enseignement de qualité et un apprentissage tout au long de l'existence. Les jeunes devraient pouvoir bénéficier d'un enseignement et d'un apprentissage d'excellente qualité, de la petite enfance jusqu'après l'école primaire, englobant non seulement un enseignement structuré mais aussi les aptitudes utiles dans la vie quotidienne et la formation professionnelle.

87. Améliorer la santé. Assurer l'universalité de la couverture publique de santé, son accessibilité et faire en sorte qu'elle soit à la portée de toutes les bourses; mettre fin aux décès évitables des mères et des enfants; assurer la santé de la procréation et l'exercice des droits des femmes en matière de procréation; accroître la couverture de la vaccination; éliminer le paludisme; éradiquer le sida et la tuberculose dans le monde; réduire le fardeau que constituent les maladies non transmissibles, dont les maladies mentales, ainsi que les accidents de la route; et promouvoir des comportements sains, notamment ceux relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

88. Aborder le problème des changements climatiques. La communauté internationale doit relever deux défis conjointement, atténuer les changements climatiques et s'adapter à ceux-ci tout en appuyant la croissance des pays en développement. Si l'on peut encore éviter les pires effets des changements climatiques en renforçant la résilience et en investissant dans les pays et les nations les plus vulnérables aux catastrophes, il n'en reste pas moins que ces efforts nécessiteront des interventions nettement renforcées, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Il est fondamental que les négociations intergouvernementales sur les changements climatiques soient couronnées de succès. Il faut s'employer à parvenir à un accord

juridiquement contraignant d'ici à la fin de 2015, comme cela a été décidé à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Durban en 2011.

89. **Relever les défis écologiques.** Les changements environnementaux ont aggravé les problèmes dans le monde entier, en particulier dans les pays vulnérables, limité leur aptitude à y faire face et restreint les options dont ils disposent pour relever les défis de développement. La gestion de la base de ressources naturelles – pêcheries, forêts, ressources en eau douce, océans et sols – est essentielle au développement durable. Il en va de même pour le renforcement de la résilience et l'investissement dans les pays et les communautés les plus vulnérables aux catastrophes, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

90. **Promouvoir une croissance inclusive et durable et un emploi décent.** Cet objectif peut être atteint grâce à la diversification économique, à l'inclusion financière, à des infrastructures efficaces, à des gains de productivité, au commerce, à l'énergie durable, à l'éducation et à la formation professionnelle. Les politiques du marché du travail devraient être particulièrement axées sur les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

91. **Éliminer la faim et la malnutrition.** Pour résoudre les problèmes posés par la faim, la malnutrition, les retards de croissance et l'insécurité alimentaire dans un monde en croissance démographique rapide, il faudra associer des revenus stables et adéquats pour tous, des améliorations de la productivité et de la durabilité agricoles, des soins à la mère et à l'enfant et renforcer la protection sociale des populations vulnérables.

92. **Relever les défis démographiques.** La population des pays développés devrait rester stable, à 1,3 milliard d'habitants, mais celle des pays en développement devrait passer de 5,9 milliards d'habitants en 2013 à 8,2 milliards en 2050. Les pays enregistrant actuellement un taux élevé de croissance démographique constatent généralement une diminution de la fécondité, en particulier à mesure que l'éducation des filles et les services de santé sexuelle et en matière de procréation sont plus largement accessibles. Les progrès dans ces domaines permettraient à de nombreux ménages de ralentir les taux de fécondité, ce qui présenterait des avantages en matière de santé, d'éducation, de durabilité et de croissance économique. Les pays comptant de nombreux jeunes doivent offrir des possibilités d'éducation et de travail décent. Les pays dont la population est vieillissante doivent prévoir des interventions politiques pour appuyer les personnes âgées et éliminer les obstacles à leur pleine participation à la société, tout en préservant leurs droits et leur dignité.

93. **Faire ressortir la contribution positive des migrants.** Plus d'un milliard de personnes comptent sur les migrations internationales et nationales pour améliorer les revenus, la santé et l'éducation de leur famille, échapper à la pauvreté et aux conflits et s'adapter aux chocs environnementaux et économiques. L'accueil de migrants peut également être extrêmement bénéfique pour les pays. Il n'en reste pas moins que de nombreux obstacles limitent les incidences positives des migrations, dont les éventuels gains considérables sur les plans économique et social. La discrimination est généralisée et les migrants se voient souvent empêchés d'exercer leurs droits de l'homme à différents stades du processus de migration. Il convient également d'éradiquer le fléau qu'est la traite des êtres humains, aspect inacceptable des migrations.

94. **Relever les défis de l'urbanisation.** Près de 70 % de la population mondiale vivra dans des villes d'ici à 2050. Un certain nombre de problèmes sont liés à l'urbanisation : il faut notamment fournir aux citoyens un emploi, des denrées alimentaires, des revenus, un logement, des moyens de transport, de l'eau potable et des installations d'assainissement, des services sociaux et des services culturels. Dans le même temps, le fait de vivre dans des villes permet la fourniture plus efficace des prestations et l'emploi des installations et des services connexes. La prospérité rurale, la gestion des sols et des services écosystémiques sûrs devraient faire partie intégrante de l'urbanisation durable et de la transformation économique.

95. **Édifier la paix et une gouvernance efficace fondée sur la primauté du droit et des institutions solides.** La paix et la stabilité, les droits de l'homme, une gouvernance efficace fondée sur la primauté du droit et des institutions transparentes sont les résultats et les catalyseurs du développement. La paix ne saurait exister en l'absence de développement et le développement ne peut exister sans paix. Une paix et un développement durables ne pourront être pleinement réalisés sans respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. La transparence et le respect du principe de responsabilité constituent des mécanismes puissants pour garantir la participation des citoyens à l'élaboration des politiques et la supervision, par ces derniers, de l'emploi des ressources publiques, notamment pour empêcher le gaspillage et la corruption. La démarginalisation par le droit, l'accès à la justice, un appareil judiciaire indépendant et la délivrance universelle de papiers d'identité authentiques peuvent également être critiques pour pouvoir accéder aux services publics.

96. **Promouvoir un partenariat mondial renouvelé.** Les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 8, relatif à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, concernent l'importance de notre humanité commune et les valeurs que sont l'équité, la solidarité et les droits de l'homme. Le programme de développement de l'après-2015 devrait être appuyé par un partenariat mondial renouvelé fondé sur ces valeurs. Comme le Groupe de personnalités de haut niveau l'a noté dans son rapport, « le partenariat doit intégrer un esprit de respect et d'avantages mutuels, dont il dépendra ».

97. Le partenariat mondial devrait achever les travaux entrepris au titre de l'objectif 8 et notamment atteindre l'objectif tendant à porter l'assistance à 0,7 % du revenu national brut et mettre en œuvre d'autres accords internationaux existants et futurs, tels que la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et le Programme d'action d'Istanbul ainsi que les conclusions du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban. Tous les partenaires devraient honorer les engagements passés, en particulier ceux relatifs à l'aide publique au développement, et au financement du climat et à la mobilisation des ressources nationales.

98. Les mesures de transformation du programme de développement de l'après-2015 devraient être appuyées par des partenariats multipartites qui interviendront aux fins de la mise en œuvre du programme de développement durable. Ces partenariats devraient associer non seulement les pouvoirs publics mais aussi les entreprises, les fondations philanthropiques privées, les organisations internationales, la société civile et les groupes de bénévoles, les parlements, les

syndicats, les établissements de recherche et les établissements universitaires. Ces partenariats peuvent acheminer les engagements et les mesures d'une plus large gamme d'intervenants et leur succès dépendra de l'affectation des rôles et des responsabilités et d'une responsabilisation précise.

99. L'aide publique au développement demeurera critique, y compris pour mobiliser d'autres formes de financement, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de nombreux pays d'Afrique et des pays qui viennent de subir un conflit ou des catastrophes. En plus d'honorer les engagements passés, il sera essentiel que les donateurs établissent un calendrier pour atteindre les objectifs d'aide publique au développement et renforcer l'efficacité du développement, notamment grâce aux principes et aux mesures énoncés dans le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Les incidences de l'aide publique au développement peuvent être amplifiées par d'autres sources de financement, dont des sources novatrices.

100. Un programme de développement universel pour l'après-2015 exigera un cadre robuste de financement du développement rural, portant sur le financement privé et public. Des efforts internationaux devront être déployés pour instaurer un environnement propice à l'entrepreneuriat et pour acheminer des flux de capitaux et des investissements de portefeuille au profit du développement durable, pour éliminer les flux financiers illicites, pour renforcer la réglementation applicable aux juridictions secrètes et favoriser la récupération des biens. Les banques de développement multilatérales ont un rôle important à jouer en recensant les sources novatrices de financement aux fins du développement durable.

101. Dans le même temps, le cadre de financement pour l'après-2015 nécessitera de mobiliser les ressources nationales, notamment en élargissant l'assiette de l'impôt et en améliorant l'administration fiscale, y compris dans les pays en développement et en favorisant une meilleure gouvernance des industries extractives dans les pays riches en ressources, aussi bien par les entreprises que par le secteur public. En outre, le cadre de financement exigera que les scientifiques et les chercheurs des secteurs public et privé conçoivent des technologies nouvelles et transformatrices. Il sera indispensable de mobiliser la science, la technique et des méthodes novatrices dans des domaines allant des techniques de l'information et des communications aux transports, à l'environnement et aux médicaments qui permettent de sauver des vies.

102. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire joueront elles aussi un rôle essentiel. Ces types de coopération ont nettement augmenté ces dernières années et ont pris diverses formes, notamment les investissements dans l'infrastructure, la coopération technique, la recherche et l'investissement conjoints ainsi que le partage d'informations.

103. Je salue le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable qui proposera des possibilités de stratégies en vue de faciliter la mobilisation des ressources et leur emploi efficace. Le Forum de haut niveau pour la coopération en matière de développement qui se tient tous les deux ans, ainsi que la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement constitueront également d'importantes occasions de déterminer la marche à suivre.

104. **Renforcer le cadre international en matière de coopération pour le développement.** Pour relever les défis liés au financement et appliquer un programme relatif au développement durable, il faudra renforcer les organismes nationaux et internationaux pour surmonter les clivages institutionnels et opérationnels entre les responsabilités économiques, sociales et environnementales. Je me félicite en particulier, à cet égard, de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, dans laquelle ont été définis le mandat, la structure et les modalités du fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable. On convient généralement que le forum devrait fournir un appui politique au plus haut niveau à la coordination, à la cohésion, à la mise en œuvre et au contrôle des engagements pris au titre d'un programme universel de développement durable.

B. Cadre global de contrôle et mécanismes solides de responsabilisation

105. Un contrôle et une responsabilisation rigoureux seront cruciaux pour l'application du programme de développement pour l'après-2015. Les gouvernements et en particulier les parlements joueront un rôle central. Le cadre de contrôle et de responsabilisation peut être renforcé grâce à la participation directe des citoyens et des entreprises responsables qui emploieront des nouvelles techniques pour élargir la couverture, ventiler les données et réduire les coûts.

106. La disponibilité de l'information s'est améliorée pendant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il n'en reste pas moins qu'il convient d'améliorer encore la collecte, la diffusion et l'analyse des données. De meilleures données statistiques de base sont nécessaires, en particulier parce que dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, il faudra mesurer une plus large gamme d'indicateurs et disposer de données nouvelles et ventilées pour saisir les lacunes dans un groupe de population donné et entre groupes de population. L'évaluation de la qualité des résultats devrait également occuper une place plus importante dans un cadre fondé sur les résultats. Comme l'a suggéré le Groupe de personnalités de haut niveau, on ne considérera que les objectifs sont atteints que si tel est le cas pour tous les groupes de revenus et les groupes sociaux visés.

107. Dans ce contexte, les progrès de l'informatique au cours des 10 dernières années offrent l'occasion d'une révolution des données qui devrait permettre aux pays de renforcer les sources de données existantes et de concevoir des sources nouvelles et participatives d'information. De nombreux pays en développement auront besoin d'appui technique et financier pour construire des systèmes et des moyens statistiques solides, de manière à tirer parti de ces nouvelles possibilités.

C. Fixer des objectifs pour le programme

108. L'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement nous démontre que les objectifs peuvent être un moyen puissant de mobiliser une action commune. Pour être efficaces, ils doivent être limités en nombre, quantifiables, faciles à communiquer et pouvoir s'adapter au monde entier et à la situation locale.

109. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les États Membres sont convenus que les objectifs « devraient être conformes et intégrés au

programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après-2015 ». Il ressort de maints consultations et rapports qu'un ensemble unique, équilibré et global d'objectifs, pouvant s'appliquer à tous les pays, qui viserait à éliminer toutes les formes de pauvreté et à intégrer le développement durable sous tous ses aspects devrait constituer l'essence même du programme.

110. Le cadre de l'ensemble des objectifs de développement durable devra forcément être plus large que celui des objectifs du Millénaire pour le développement, pour tenir compte des nouveaux défis. Des exemples d'objectifs et de cibles ont été proposés dans une gamme de rapports, dont ceux du Groupe de personnalités, du Réseau des solutions pour le développement durable et du Pacte mondial ainsi que dans plusieurs initiatives émanant de la communauté des chercheurs.

111. Les objectifs et les cibles devraient prendre en compte des questions transversales telles que le sexe, le handicap, l'âge et d'autres facteurs dont les incidences se font sentir en matière d'inégalité, de droits de l'homme, de démographie, de migration et de partenariat. Les nouveaux objectifs devraient mettre l'accent sur le bien-être des êtres humains et prévoir l'emploi de mesures allant au-delà des mesures classiques sur les revenus, comme par exemple des enquêtes sur le bien-être et le bonheur subjectifs, déjà introduites par de nombreux pays et par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

D. Vers la formulation et le lancement du programme

112. La manifestation spéciale du Président de l'Assemblée générale qui se tiendra le 25 septembre examinera les efforts actuellement déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et offrira l'occasion de mobiliser un appui politique en faveur de l'accélération de leur réalisation. Ce sera également le moment de réfléchir aux grandes lignes du programme de développement pour l'après-2015.

113. Les États Membres devraient mettre à profit la manifestation spéciale pour préciser les importants débats et décisions qui la suivront et leur donner une vigoureuse impulsion. À l'issue de cette manifestation, ils pourraient lancer un appel en faveur de la convocation d'un sommet des Nations Unies en 2015, pour adopter le nouveau programme de développement. À cet effet, l'Assemblée générale pourrait prier son président de tenir des consultations sur une résolution procédurale dans l'objectif d'entreprendre les travaux préparatoires du sommet, dans laquelle elle pourrait prier le Secrétaire général d'établir un rapport sur les modalités, le cadre général et l'organisation, qui lui serait soumis en mars 2014. Ce rapport pourrait servir de base aux consultations de l'Assemblée sur une résolution globale relative à un sommet qui se tiendrait en 2015, qui porterait notamment sur la date, les questions abordées, les modalités, la participation et les résultats escomptés.

114. L'Assemblée pourrait lancer la phase finale des consultations intergouvernementales sur un programme de développement pour l'après-2015 à sa soixante-neuvième session. Ces consultations pourraient tirer parti des résultats de plusieurs manifestations intergouvernementales, dont la Réunion de haut niveau sur les handicaps et le développement qui se tiendra en septembre, le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui aura lieu en octobre, la Conférence internationale sur les petits États insulaires en

développement, le sommet sur les changements climatiques de 2014 ainsi que la prochaine conférence sur le financement du développement. Notre objectif doit être que l'année 2015 marque une étape décisive pour les peuples et la planète et démontre ce que l'Organisation des Nations Unies et les États Membres peuvent faire, en agissant de concert.

IV. Recommandations

115. **J'invite tous les États Membres et la communauté internationale tout entière à prendre toutes les mesures possibles pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.** Pour cela, tous les pays devront faire preuve de courage politique et prendre des initiatives éclairées, quel que soit leur niveau de développement. Nous devons, comme nous l'avons indiqué dans la Déclaration du Millénaire, ne ménager aucun effort pour mettre en œuvre notre politique et honorer nos engagements financiers. Tel est notre devoir, notre responsabilité envers l'humanité dès maintenant et pour l'avenir. Il est possible de faire beaucoup avant 2015, si l'on fait preuve de volonté politique et si on dispose de ressources suffisantes. Toutefois, même si ces conditions sont remplies, il se peut que certains objectifs ne soient pas atteints. D'autres, même s'ils sont réalisés, ne concernent qu'une partie du problème. En conséquence, le programme de développement pour l'après-2015 devra compléter les objectifs du Millénaire pour le développement, en renforcer les succès, en élargir le champ d'action et relever de nouveaux défis.

116. **J'invite tous les États Membres à adopter un programme de développement universel pour l'après-2015, dont l'élément fondamental serait le développement durable.** L'élimination de la pauvreté, la croissance inclusive pour éliminer les inégalités, la protection et la gestion de la base de ressources naturelles de notre planète dans un cadre fondé sur les droits de l'homme et respectueux de la relation entre la paix et le développement – tels sont les objectifs primordiaux du développement durable. Pour réaliser ce programme, il faut que tous les pays soient conscients des profondes transformations nécessaires pour relever les nouveaux défis du développement durable. Il faudra, entre autres, promouvoir une évolution économique au profit de modes de production et de consommation viables, une gouvernance efficace, un partenariat mondial revivifié ainsi que des moyens de mise en œuvre.

117. **J'invite les organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies, à faire preuve de plus de cohérence et d'efficacité pour contribuer à la mise en œuvre de ce programme.** Je salue l'initiative des États Membres tendant à constituer un forum politique de haut niveau, dont la mission est d'assurer la coordination et la cohésion au niveau politique le plus élevé pour promouvoir le développement durable dans chaque pays. Le système des Nations Unies continuera à se réformer et à s'adapter de manière à relever les défis que présentera cette nouvelle voie du développement durable.

118. **J'encourage les États Membres à définir clairement la feuille de route jusqu'en 2015.** Dans leur examen des processus qui nous conduiront jusqu'en 2015, les États Membres pourraient tirer profit d'un rapport que le Secrétaire général soumettrait à l'Assemblée générale, à la première partie de la soixante-neuvième session. Ce rapport ferait la synthèse des conclusions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, du Comité intergouvernemental

d'experts sur le financement du développement durable et d'autres travaux. Le processus intergouvernemental pourrait aboutir à un accord sur le cadre conceptuel, les principes, les objectifs et les cibles du programme pour l'après-2015 ainsi que sur le partenariat mondial revivifié en faveur du développement.

V. Conclusion

119. Relever les défis exige de réaffirmer notre attachement à la coopération internationale. Le multilatéralisme est mis à l'épreuve. L'Organisation des Nations Unies, qui doit montrer l'exemple en matière de solidarité dans le monde, doit jouer son rôle pour renforcer la collaboration et montrer qu'elle peut faire preuve d'efficacité dans l'édification du monde juste, prospère et durable que les êtres humains veulent et ont le droit d'escompter. Définir le programme de développement pour l'après-2015 constitue une tâche redoutable mais mobilisatrice et historique pour l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres.

120. Dans cette entreprise, il nous faut continuer à écouter les voix de tous les peuples du monde et à les faire participer à nos travaux. Nous avons entendu leurs appels en faveur de la paix et de la justice, de l'éradication de la pauvreté, de la réalisation de leurs droits, de l'élimination des inégalités, de la promotion du respect du principe de responsabilité et de la préservation de notre planète. Les nations de la planète doivent s'unir derrière un programme commun pour concrétiser ces aspirations. Il ne faudra abandonner personne en chemin. Nous devons continuer à édifier un avenir de justice et d'espoir et une vie dans la dignité pour tous.
